

L'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord) trouve que comme il s'agit seulement de travaux de reconnaissance, il faudrait éviter d'employer le terme emplacement.

L'hon. M. LANGEVIN acquiesce.

L'hon. M. WOOD demande si le gouvernement peut dire à combien les frais d'arpentage s'élèveront au total.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS : Non.

Le crédit est voté.

M. MACKENZIE dit que d'après le prix demandé pour les levés effectués pour l'Intercolonial, le coût du choix de l'emplacement du chemin de fer du Pacifique devrait s'élever à plus de quatre millions de dollars et que les levés d'exploration devraient coûter un million à eux seuls.

L'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord) dit qu'il serait largement suffisant pour la première année de faire les levés depuis la côte du Pacifique jusqu'aux montagnes Rocheuses, et de Fort Garry au lac Nipissing. Il suppose qu'il s'agit en fait de vérifier s'il est possible de construire le chemin de fer. C'est évidemment nécessaire si l'on veut arriver à convaincre une compagnie d'entreprendre les travaux, mais il n'est pas obligatoire de faire de l'exploration dans une région où l'on peut faire passer une ligne n'importe où, ce qui est le cas pour un tronçon de 1 000 milles.

À propos du crédit de 40 000 \$ pour la construction d'un nouveau bureau de poste à Montréal, les députés posent plusieurs questions auxquelles le ministre des Travaux publics répond.

L'hon. M. HOLTON demande quelle est la superficie de l'emplacement. Il estime que c'est le meilleur endroit de Montréal, mais il voudrait connaître le prix du terrain au pied.

L'hon. M. LANGEVIN ne peut pas donner le nombre exact de pieds, mais il décrit le terrain en disant que ceux qui connaissent Montréal comprendront.

Le crédit est voté.

Le crédit de 200 000 \$ pour exhausser les levées du canal Welland et le crédit de 150 000 \$ pour agrandir les écluses du canal Grenville sont votés.

À propos du crédit de 100 000 \$ pour améliorer le chenal du fleuve Saint-Laurent entre Kingston et Montréal,

M. MACDONALD (Glengarry) demande à quels endroits les travaux doivent être faits.

L'hon. M. LANGEVIN explique que d'après le rapport, il y a plusieurs endroits où le chenal est très peu profond et on compte l'approfondir pour que des navires d'un tirant de huit ou neuf pieds d'eau puissent y passer.

M. MACDONALD (Glengarry) dit qu'il souhaite comme tout le monde que la navigation sur le Saint-Laurent soit améliorée, mais il n'approuve pas la façon de procéder du gouvernement qui demande à la Chambre de voter un crédit sans être capable de

donner une estimation du coût des ingénieurs et d'autres renseignements.

L'hon. M. HOLTON a entièrement confiance dans M. Page, l'ingénieur du département et il est disposé à voter le crédit si celui-ci le recommande.

Le crédit est voté.

À propos du crédit de 10 000 \$ pour l'achèvement de l'exploration du canal de Sault Ste-Marie,

M. MACKENZIE voudrait savoir si le rapport qui a déjà été présenté par M. Kilally ne suffit pas.

L'hon. M. LANGEVIN signale que le rapport en question a été préparé par M. Keefer. Celui-ci a recommandé une profondeur de neuf pieds au seuil.

M. MACKENZIE : Ce ne sera jamais suffisant.

L'hon. M. LANGEVIN est du même avis. La Commission des canaux a recommandé une profondeur de douze pieds au seuil ainsi que d'autres améliorations dont M. Keefer n'a pas parlé dans son rapport, et le gouvernement juge bon de demander ce crédit pour faire de nouveaux levés.

M. MACKENZIE fait remarquer que le département a sûrement beaucoup d'employés réguliers pour se préoccuper d'une question aussi dérisoire.

L'hon. M. LANGEVIN explique que les employés sont déjà tous occupés. Ils font encore les levés demandés au cours de la dernière session.

M. MACKENZIE dit que la longueur de la bande de terrain sur laquelle il faut faire des levés ne dépasse pas un mille et demi, que l'endroit est agréable et facile d'accès et qu'il n'y a pas beaucoup d'obstacles techniques à surmonter. Il n'arrive pas à comprendre comment on s'attend à dépenser 10 000 \$.

L'hon. M. LANGEVIN explique qu'il est déjà arrivé dans des cas analogues que les crédits ne soient pas suffisants. Si une partie de cette somme n'est pas nécessaire, elle ne sera pas dépensée.

Le crédit est voté.

À propos du crédit de 6 000 \$ pour la construction d'un pont sur le canal Rideau, dans le village de Wellington, les autorités locales fournissant un montant égal,

M. MACDONALD (Glengarry) demande des explications.

L'hon. M. LANGEVIN dit que le niveau de l'eau a été élevé au moyen d'un barrage qui a été construit par le gouvernement et que le canal a été ainsi élargi d'une soixantaine de pieds. Le coût du pont a donc augmenté proportionnellement et le gouvernement trouve normal de payer une partie des dépenses. La construction d'un pont mobile coûtera douze mille dollars.

M. MACDONALD (Glengarry) trouve qu'il serait préférable de dépenser un peu plus et de construire un pont fixe solide